

Métiers
de la sécurité privée

Prévention, Santé,
Sécurité en entreprise

121 rue de Mazières
18 000 BOURGES

02 48 70 23 26
contact@axone-formation.fr

www.axone-formation.fr

Durée formation: 14h
soit 2 jours

Tarif: 200 € (HT)

Date: voir calendrier sur
www.axone-formation.fr

Lieu de la formation:
121 rue de Mazières 18000 BOURGES
ou en entreprise

Nombres de stagiaires:
Minimum 4 / maximum 10

**Accessibilité aux personnes
en situation d'handicap:**
Toute demande sera étudiée
en interne au cas par cas afin
de vérifier la compatibilité
avec la formation

Délais d'inscription:
Prendre contact avec le bureau

Formation par des cas concrets

- Support PowerPoint, vidéos, ordinateurs, plateau technique
- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives
- Cas pratiques et mises en situation

SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL (SST)

OBJECTIFS

- Prévenir les accidents
- Être en capacité de prodiguer les premiers gestes de secours

PRÉ-REQUIS

Aucun

SUIVI ET ÉVALUATION

- La validation des acquis s'effectue par le formateur tout au long de la formation par des cas concrets et l'utilisation d'une grille de certification des compétences.
- Les stagiaires qui auront satisfait à l'évaluation seront titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail d'une validité de 24 mois.

PROGRAMME

MODULE 1 : ÊTRE CAPABLE D'INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL

- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
- Être capable de réaliser une protection adaptée
- Être capable d'examiner la (les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue de résultat à obtenir
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- Être capable de secourir la (les) victimes(s) de manière appropriée

MODULE 2 : ÊTRE CAPABLE DE METTRE EN APPLICATION SES COMPETENCES DE SST AU SERVICE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS SON ENTREPRISE

- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Être capable d'informer les personnes désignés dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

PROGRAMME CONFORME

INRS

Conformément à l'arrêté du 5 décembre 2002 et au décret du 4 Mai 2007, le titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est réputé détenir les Premiers Secours Civique 1 (PSC1)